



Remboursement des frais de formation

XXXXXX

Par **LUCARNES**, le **05/09/2012** à **16:07**

Bonjour,

J'ai effectué, il y'a quelques années, une formation avec xxxxxx pour devenir secrétaire médicale. Je n'ai jamais trouvé de travail car le certificat n'est pas reconnu. J'ai déboursé 1.904,85 € (en comptant le stage payant).

J'aimerais récupérer ces frais car je suis au RSA depuis des années et je pense avoir été victime d'une arnaque. J'ai envoyé une lettre simple au mois de Juillet qui est restée sans réponse. J'ai ensuite envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception en expliquant ma situation et en ajoutant les copies des documents concernant les frais de formation. Je suis dans l'attente d'une réponse. J'aimerais savoir si on ne me réponds pas ou que je ne récupère rien, si je dois engager une procédure sachant que je peux bénéficier de l'aide juridictionnelle ?

Je vous remercie de me répondre.

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **16:57**

Bonjour

Si la formation est terminée depuis plus de 2 ans, vous ne pourrez rien réclamer du fait de la

prescription.

Je conseille à ceux qui veulent prendre des cours d'enseignement à distance de se renseigner sur la validité des soi-disant diplômes remis en fin d'étude par certains établissements d'enseignements à distance.

C'est auprès du Ministère de l'Education Nationale ou du rectorat dont dépend l'établissement d'enseignement à distance que vous saurez si le diplôme remis suite à vos études est reconnu par l'Education Nationale.

Il vaut mieux se renseigner avant de signer un contrat.

Par **LUCARNES**, le **22/10/2012** à **19:03**

Je vais malgré tout faire le nécessaire pour être remboursée car je continue de faire les frais de cette arnaque et le pôle emploi me maintien dans cette voie bouchée pour ne pas me financer une autre formation qui coûte cher (certaines coûtent 15 000 €). Donc je suis obligée de subir le système malgré moi où le même scénario se répète (courrier sans réponse, pas de recrutement en hôpital ni dans les administrations) à rester prisonnière de ce secteur qui ne mène à rien. Bref j'en ai ras le bol . A tous ceux qui m'auront lu je leur donnerai le conseil suivant : ne faire surtout pas de formation chez C et F surtout celle de secrétaire médicale car il n'y a pas de débouchés. Et si vous avez un entretien (chose qui est rare) méfiez-vous du fameux test de vitesse avec le dictaphone car étant donné que l'on est pas préparé le recruteur vous reprochera de ne pas taper assez vite sur le clavier.

Par **Céléna1812**, le **16/02/2014** à **19:28**

Bonsoir,

Moi même je suis inscrite à C et F pour une formation de Secrétaire médicale depuis 1 an et demi. Mais voila, l'année dernière j'ai perdu ma mère et également mon emploi, suite à cela j'ai dû quitter mon appart etc. Suite à cette perte d'emploi, j'avais et j'ai du mal avec les fins de mois et également la perte de ma maman vous le pensez bien m'a m'affectée beaucoup.. donc avec cette année là, aucune motivation et peu de ressources. J'ai eu une lettre, une fois, car j'avais oublié de payer mon mois et ils m'ont menacé de faire appel à un huissier, j'ai téléphoné pour leur expliquer les conditions de ma vie et également demander d'arrêter cette formation ou la repousser. Tout de suite on m'a répondu " On peut rien faire pour vous, vous devez payer sinon ce sera procédure judiciaire". J'ai été outrée, en sachant que, quand j'ai eux cet homme au début pour me faire passer le test que j'ai soit-disant réussi haut la main, il ne m'a jamais dit que je ne pouvais pas résilier mon contrat.

A cette heure (16/02/2014) je paie toujours, tous les mois, pour une formation que je n'ai suivie et qui ne m'intéresse plus tellement que je suis écœurée.

J'aimerais, si c'est possible, savoir comment faire pour me défendre et arrêter de payer et

également si je peux être remboursée de mes mois précédents.

Merci d'avance,

Cordialement.

Par **aguesseau**, le **16/02/2014 à 20:33**

bjr,

il faut vérifier sur votre contrat ce qui est prévu en matière de résiliation et c'est ce qui fera foi devant un tribunal car votre signature vous engage;

cdt

Par **Céléna1812**, le **16/02/2014 à 20:59**

Je vais vérifier.. J'ai pas le souvenir d'avoir reçu un document qui me dit les conditions général du règlement de cette établissement et les détails de mon engagement. J'ai bien reçu les livres, mon numéro de dossier et élève puis également m'on demander de leur envoyer un "RIB" et qu'elle date du mois m'arranger. C'est gentil de votre part en tout cas de m'avoir répondu.

Par **pat76**, le **19/02/2014 à 14:44**

Bonjour Céléna

Vous envoyez au plus vite une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informez Culture et Formation que pour des raisons financières graves et événement tragique dans votre famille, que vous n'êtes plus en mesure de suivre les cours d'enseignement à distance et que de ce fait, vous résiliez votre contrat de formation à distance au visa de l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code de l'Education.

Vous précisez que tout litige suite à votre résiliation se règlera obligatoirement devant le Tribunal compétent dont vous dépendez.

Vous indiquez que vous n'accepterez de ne recevoir en aucun cas, appel téléphonique mail ou sms vous réclamant un quelconque paimement.

Vous ajoutez que si cela se produisait, vous porterez plainte contre Culture et Formation ou son mandataire, pour harcèlement moral auprès du Procureur de la République.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous allez dès que possible voir votre banquier et vous lui dites de ne plus accepter aucune demande de prélèvement émanant de Culture et Formation ou d'une autre société se

réclamant de elle.

Par **Madà1234**, le **21/03/2014 à 14:58**

Je suis dans la même situation que vous tous (Filière hôtesse d'accueil touristique, mois je vient de recevoir une lettre de mise en demeure recommandé AR hier. Je dois payer 1600euro de solde après ma demande de résiliation . Beaucoup de chose ma fait prendre la décision d'arrêter (cours correspond pas à mes attentes, mon mari qui devient chômeur et donc ne travaille pas comme moi, les détails de procédure de DISTANCIA comme me demander le type ma carte bancaire, les 16chiffres de ma carte, la date d'expiration et le cryptographie 3chiffres au dos de ma carte sur un coupon que je dois leur envoyé par poste. Cette procédure existe -elle et légale??? Je suis méfiante car ces renseignements peuvent tomber sur n'importe quelle personne qui s'en sert à sa guise. Que dois faire avec ces menaces??? Comme ma vie s'arrête d'un coup plus rien ne va mais je compte pas me céder c'est sur§§§§

Par **manonk**, le **03/03/2015 à 00:22**

salut, moi j'ai pensée pouvoi suivre cette formation et ils m'ont envoyé qu'une seule fois les livres e, 4-5ans... je n'ai jamais renvoyer de devoirs vu que je n'avais pas de temps et du coup ils m ont prelevé pendant 2ans 500euros, en sachant que je nai pas reçu ni les livres ni d'aides d'un soit disant professeur, que pourais je faire pour recuperée ma somme??

Par **pat76**, le **05/03/2015 à 11:25**

Bonjour manonk

Vous aviez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception pour résilier votre contrat?

Vous en aviez gardé une copie?

Par **miniiee**, le **09/03/2015 à 17:00**

moi aussi j ai le mm souci je ne les reponds pas. Je fait la morte. J ai pas 1500 euro à jeter par la fenêtre.

Par **moisse**, le **02/09/2015 à 17:59**

Bonsoir,

[citation]J ai pas 1500 euro à jeter par la fenêtre.

[/citation]

Et votre signature, vous l'avez aussi jetée par la fenêtre ?

Par **miniiee**, le **08/09/2015** à **22:43**

Ce n ai pas ce que j ai dit. Je n ai pas parlé de signature de toute façon je ne payerai rien.

Cordialement.

Par **Liliane21**, le **03/06/2018** à **00:10**

bonjour, j'ai validé mon contrat chez C F par signature électronique mais je n'ai pas pu prendre connaissance dudit contrat ne l'ayant pas reçu.

Je suis encore dans le délai de rétractation de trois mois mais ils me demandent 600 euros pour résilier.

Que dois je faire pour résilier sans ennui?

Merci beaucoup de vos réponses

Par **Visiteur**, le **03/06/2018** à **07:26**

Bonjour,

Résilier est la meilleure option.

Par **jos38**, le **03/06/2018** à **10:44**

bonjour. comme dit pragma, vous résiliez tout de suite par lettre recommandée avec accusé de réception. si c'est fait avant les 3 mois, vous devez payer le tiers de la formation. si vous ne réglez rien, il vous reste à espérer que ça n'aille pas jusqu'au tribunal